

***Commission de Quartier
Rangueil – Sauzelong –
Pech David – Pourville***

Toulouse Sud-Est - 20 novembre 2014

**Direction de la Démocratie Locale
Secteur Toulouse Sud-Est**

Lieu : Maison des Associations - place Guy Hersant - 31400 Toulouse

Participation : 85 personnes

Elue présente :

Florie LACROIX, Maire du quartier 5.2

Services municipaux présents :

Alain VAYSSE, Tisséo ; Christophe DAMOUR, Direction Infrastructures Travaux Energie ; Arnaud TURLAN, Direction Mobilités Gestion Réseaux ; Edith HERBAUD-VIDALIE et Edouard TOURDJMAN, Pôle Territorial Sud-Est ; Catherine CAROT et Françoise CHEYROUX, Direction de l'Environnement ; Anne MARTINEZ, Magali MENVILLE et Vincent DELGADO, Direction de la Démocratie Locale.

Madame Lacroix accueille l'assistance et annonce qu'il s'agit de sa première Commission de quartier, une instance participative de la Démocratie Locale. Cette réunion publique, qui a lieu deux fois par an, se veut lieu d'information, de dialogue et de débat entre les habitants, les associations, les élus et les services municipaux. Toulouse compte 20 quartiers et 19 Maires et Madame Lacroix rappelle ses permanences à la Mairie de quartier Rangueil – Sauzelong.

Monsieur Delgado indique que les associations qui font partie du Bureau 5.2 interviennent dans différents domaines de la vie du quartier. Elles participent aux réunions régulièrement et préparent les ordres du jour de la Commission de quartier. Le Bureau met les associations en lien, assure une veille auprès des élus et contribue à définir et orienter la politique de la Municipalité.

Des affichettes invitant la population à la réunion de la soirée ont été distribuées dans les commerces et des invitations ont été envoyées par courrier et mail. Monsieur Delgado invite l'assemblée à remplir la fiche d'inscription, afin d'être informée par mail des prochaines réunions de ce genre.

Madame Lacroix informe de son activité professionnelle dans ce quartier, depuis 1978 : elle connaît donc bien les atouts et les faiblesses de ce territoire qui compte 34 000 habitants. Elle présente ensuite l'ordre du jour suivant :

1. Aérotram : présentation de l'avancement de la réflexion sur la faisabilité et les modalités ;
2. Murs anti-bruit le long de la rocade : état d'avancement du projet ;
3. Traversées piétons et cycles depuis Pech David vers Empalot et Saint-Agne ; état de la réflexion
4. Travaux sur le quartier ;
5. Sujets divers.

1. Aérotram : présentation de l'avancement de la réflexion sur la faisabilité et les modalités

Monsieur Vaysse fait le point concernant le projet de construction d'un Aérotram, déjà étudié par la précédente municipalité. Il explique que Monsieur Lattes, Adjoint au Maire, souhaite étudier une nouvelle formule et que SMTC, financeur, n'a pas encore délibéré définitivement. Les études seront officiellement lancées le 3 décembre. L'objectif de l'Aérotram est de relier l'Oncopôle, le CHU Rangueil et l'université Paul Sabatier. L'idée actuellement relancée est celle de créer un maillon du réseau d'agglomération. Les services prévoient de 6000 à 7000 passagers par jour. Aujourd'hui, des choix technologiques et de financiers se posent, d'autant que certaines dépenses pourraient être modifiées en revoyant les technologies. Des systèmes de téléphérique existent déjà dans d'autres villes et Toulouse s'interroge sur le choix du système tricâble ou monocâble. L'idée est également d'aller plus loin en reliant l'Oncopole à Basso Cambo. Il serait donc nécessaire de choisir le tracé le plus pertinent pour que l'Aérotram desserve les activités économiques, ainsi que l'habitat de la route d'Espagne et de la zone Bordelongue. Deux délibérations sont prévues pour lancer les études concernant la technologie, les coûts et la faisabilité de l'extension à l'Ouest. Elles prévoient également l'étude des tracés pertinents et du positionnement des stations associées. La fin de cette première grande étape est prévue au premier trimestre 2015. Une concertation ainsi qu'une enquête publique précéderont une possible réalisation.

Un habitant de la rue Maurice Bécanne demande le positionnement des stations. De plus, il souligne l'importance des nuisances des travaux et d'un transport de 6000 personnes par jour pour les riverains.

Monsieur Vaysse précise que chaque station aura un positionnement clair et stratégique, mais que rien de définitif n'est encore décidé. Il connaît le besoin de stationnement autour des stations, ainsi que de rabattement des autres modes de transports et des modes doux.

Madame Lacroix se dit ravie d'entendre l'assistance s'exprimer et précise que toutes les remarques seront prises en compte.

Un membre de *l'Association Deux pieds Deux roues* demande si les cabines pourront embarquer les vélos. Il interroge aussi sur la concrétisation du projet, une 3^{ème} ligne de métro, très coûteuse, étant prévue.

Monsieur Vaysse confirme la prise en compte des vélos dans l'étude. Selon le choix du câble, la capacité variera. Il ne peut pas s'exprimer sur la faisabilité budgétaire du projet.

Une membre de *l'Association des riverains de la rue Tolstoï* s'enquiert du mode d'évaluation du projet. Elle rappelle l'impact sur les riverains et la circulation et juge que cet investissement ne devrait pas s'appuyer uniquement sur un financement des entreprises, étant donné leur situation actuelle difficile.

Monsieur Vaysse précise que le Syndicat Mixte des Transports décidera du choix du meilleur itinéraire, de la meilleure technologie, etc. Actuellement, le tracé prend en compte la desserte des habitants, jusqu'à Basso Cambo. Les habitants de Tournefeuille pourraient par exemple être intéressés par ce système de transport.

Madame Lacroix rappelle que l'Oncopôle est un axe fort qu'il faut développer.

Michèle Bleuse, élue de l'opposition EELV, estime qu'il faudrait prévoir l'embarquement des vélos et appelle à la vigilance concernant la zone Natura 2000 au Sud du territoire.

Monsieur Vaysse l'assure que l'équipe s'est rapprochée de la DREAL et qu'elle est en contact avec les services de l'Etat. L'embarquement des vélos est une condition qui rentrera dans les critères de jugement.

2. Murs anti-bruit le long de la rocade : état d'avancement du projet

Monsieur Damour explique que l'Etat est maître d'ouvrage responsable de l'infrastructure. Il doit budgétiser le projet de la rocade Rangueil-Lespinet et payer les travaux. La DREAL, propriétaire du réseau, fait appel à la DIRSO pour mener les travaux. La Ville n'est donc pas responsable des murs anti-bruit et de la mise à 2x3 voies. Par contre, la Communauté Urbaine les cofinance avec la Région et le Département. Les travaux sont donc financés à hauteur de 30% par l'Etat, de 30% par la Communauté Urbaine, de 20% par la Région et de 20% par le Conseil général. Monsieur Chollet, Vice-Président de Toulouse Métropole, négocie actuellement le Contrat de plan 2014-2020 avec l'Etat : toutes les dépenses étatiques seront contractualisées, comme les crédits pour réaliser la 2x3 voies et les murs anti-bruit. La première partie réalisée, entre l'échangeur du Palays et de Lespinet, a coûté 15 millions. La suite, entre Rangueil et Lespinet, coûtera 35 millions, dont 12 consacrés à la réalisation des murs anti-bruit. Des difficultés ont ralenti la poursuite de la mise à 2x3 voies : le réseau d'EDF, d'eau et du gaz à déplacer et des contraintes foncières. Ces problèmes seront résolus au 1^{er} trimestre 2015. Au mieux, les travaux routiers reprendront à l'été 2015. 400 logements seront directement impactés par les bruits : des murs anti-bruit de 5m de haut sont donc prévus, pour une prise en compte maximale du bruit. L'atténuation sera efficace mais n'empêchera pas la fatigue psychologique, la plus éprouvante, due à la permanence du bruit. Le *Collectif Rangueil Anti-bruit* a rencontré la DREAL qui a pris plusieurs engagements comme la mise en place d'une protection efficace et esthétique ainsi que la communication du contenu de l'appel d'offre avant publication. La DREAL prévoit également de contacter le collectif en décembre, pour échanger autour de l'avancement du projet des murs. Leur localisation a été transmise et la carte sera mise en ligne.

Madame Lacroix relève que la promesse faite aux riverains a été tenue grâce à la ténacité de Monsieur Moudenc et que la question est traitée d'une manière transparente.

Un membre du *Collectif Rangueil Anti-bruit* rappelle que les mesures datent de 2006 : depuis, d'autres immeubles ont été construits. Il demande donc de nouvelles mesures du bruit, au dernier étage, lieu de nuisances maximales.

Monsieur Damour indique que la Ville n'avait pas demandé une nouvelle campagne de mesure du bruit mais une confirmation de la part de l'Etat : les données disponibles doivent être suffisantes. Le Plan de Prévention du Bruit de l'Environnement résulte d'une étude acoustique menée en 2010 sur l'ensemble du territoire national, et donc également sur cette section du périphérique. Le bureau responsable des études sur le bruit proposait l'isolation des façades, des murs anti-bruits ou un couplage des deux dans certains secteurs. Monsieur Damour estime que dans ce secteur des murs anti-bruit protégeront l'ensemble des logements, des groupes scolaires et des établissements publics.

Un riverain suggère de doter les murs d'une « casquette » : le bruit serait ainsi renvoyé vers sa source.

Monsieur Damour confirme l'installation d'écrans absorbants. Il propose également d'assister à la réunion avec la DREAL pour accompagner les habitants dans la compréhension de la communication qui sera faite.

Une habitante signale que les citoyens ne pourront plus ouvrir les fenêtres en été ou profiter de leurs jardins et balcons. Elle informe de l'existence d'un revêtement de chaussée spécial permettant une atténuation du bruit. Elle invite à la prudence avec la DREAL : à Pech David, un mur avait été monté à l'envers.

Monsieur Damour précise qu'aucune action n'est prévue sur le bâti. Les revêtements phoniques de la chaussée ont l'avantage d'atténuer légèrement le bruit mais ont une durée de vie moins élevée et un coût plus élevé.

Un résident du 72 avenue de Ranguel pense une autre approche possible et juge obsolète la réglementation sur le bruit. Il insiste ensuite sur le problème de la pollution et liste une série de doléances et suggestions :

- le nettoyage municipal par des soufflettes à moteurs représente un danger dans la pollution de l'air et donc pour les citoyens ;
- l'enquête d'utilité publique lancée en 2004 n'a rien changé concernant la rocade, excepté pour le trafic qui est en progression ;
- en 2013, l'étude de cette tranchée autoroutière avait révélé 104 jours de pollution à des niveaux préoccupants pour la santé ;
- le projet, vieux de 10 ans, doit être réactualisé car certaines normes sont obsolètes ;
- depuis 2000, les graves conséquences de la pollution des particules fines sur la santé sont connues grâce à l'ORAMIP ;
- la rocade doit être couverte ;
- le financement doit provenir des revenus de la taxe diesel.

Madame Lacroix l'invite à lui envoyer ce document : la Ville se préoccupe du problème de la pollution, bien que la législation soit difficile à modifier. Malheureusement, le projet a été acté. Madame Lacroix juge intéressante l'idée de couvrir la rocade mais rappelle les problèmes budgétaires.

Monsieur Damour explique que pour dimensionner les murs les calculs ont été faits sur le trafic prévu dans 30 ans.

Une riveraine informe de la couverture végétale d'une partie du périphérique parisien.

Madame Lacroix, déjà informée de cette réalisation, ne peut se positionner pour l'instant.

Un Conseiller général, présent dans le public, informe des mesures prises concernant la malfaçon du mur à Pech David. Les collectivités y ont participé et se sont occupées également des résidences construites après la réalisation de la rocade, même si la loi ne les y oblige pas. Le Conseil général accompagnera les habitants dans l'installation de mesures anti-bruit pour leur confort.

Madame Cheyroux, explique que l'ORAMIP surveille l'air de la région selon des paramètres de pollution, via plusieurs stations fixes dont une se situe au bord de la rocade à l'échangeur Ranguel. En novembre et décembre 2011, l'impasse Saint-Roch a également fait l'objet d'une mesure de la pollution, ainsi qu'en novembre 2012 et en février 2014, donc après la construction du mur anti-bruit. Le résultat est satisfaisant : le mur a eu un impact positif sur la qualité de l'air. Un travail est donc mené sur la qualité de l'air et sur la révision du Plan Protection de l'Atmosphère : qui proposera la mise en place des actions pour diminuer les impacts de la pollution et sensibilisera la population sur le choix des transports en commun.

3. Traversées piétons et cycles depuis Pech David vers Empalot et Saint-Agne

Monsieur Turlan explique que l'objectif du Plan Vélo est de résorber les discontinuités et de mettre aux normes les aménagements sur les axes cyclables structurants. Tout ce qui est cyclable mérite d'être développé et d'être conçu de manière intermodale avec les transports en commun. Pour favoriser les déplacements cyclables, différents outils peuvent être utilisés : pistes et bandes cyclables, couloirs bus ouverts aux vélos, voies vertes, etc. Monsieur Turlan commente ensuite les

aménagements cyclables du quartier 5.2 sur le diaporama : en vert, les itinéraires du schéma directeur à aménager en priorité et, en rouge pointillés, ceux qu'il faut créer. Dans cette attente, d'autres itinéraires sont répertoriés et conseillés. Récemment, un aménagement de la route de Narbonne a été réalisé (couloirs bus, bandes cyclables) et un double-sens cyclable a été créé chemin de la Loge. La mise en place d'un éclairage de la voie verte du canal du midi est en projet. Le réseau cyclable commence donc à être important : il s'étend sur 500km. Mais il commence à vieillir et la Ville doit donc se pencher sur sa mise aux normes.

L'étude concernant un franchissement de la rocade depuis le chemin des côtes de Pech David et l'impasse de la Charbonnière n'a pas encore été approfondie. Ce franchissement représenterait tout de même un budget très important pour la Collectivité, pour un bénéfice de 2mn sur les trajets cyclistes...

Une riveraine indique que le chemin proposé diffère de celui étudié : une autre proposition permettrait un gain de 20mn à pied. L'option présentée ne prend pas en compte la demande de réhabilitation d'un chemin existant, qui va jusqu'à Saint-Agne et qui permettrait aux habitants de se rendre au métro et aux commerces.

Monsieur Turlan précise qu'une étude pourra être menée s'il s'agit d'améliorer un chemin existant.

Madame Lacroix remercie les riverains pour ces informations et souligne la difficulté de créer une nouvelle passerelle.

Un habitant demande une amélioration route de Narbonne : le croisement avec la rocade y est très dangereux.

Monsieur Turlan annonce avoir proposé un aménagement en bande pour amener les cyclistes jusqu'à la sortie de cette rocade et faire perdre la priorité aux véhicules. Mais la rocade et la route de Narbonne appartiennent à l'Etat et au Conseil général, qui n'ont pas retenu ces propositions. Aujourd'hui, les actions visent un renforcement de l'aménagement existant.

Un riverain cycliste critique la déviation par la rue du Bon Voisin, car le trottoir est occupé par des véhicules en stationnement et conseille d'aménager une voie à double-sens longeant le mur anti-bruit, pour permettre une insertion sur la bande de la route de Narbonne. Cette proposition est prise en compte. Les projets de passerelles franchissant la Garonne sur ce secteur sont à étudier car le quartier est coupé du reste de la ville.

Monsieur Turlan confirme la réalité du besoin : le schéma directeur cyclable franchit d'ailleurs la Garonne. Mais il faudrait créer un pont pour tous les modes de déplacements, ce qui n'est pas à l'étude actuellement. Il rappelle l'existence au Nord de la passerelle de la Poudrerie qui pourrait être améliorée au profit des modes doux. Pour l'instant, rien n'est décidé.

Une riveraine exprime sa déception de l'absence de prise en compte de la liaison piétonne à Pech David. Dans ce secteur, les piétons sont obligés de prendre la voiture pour aller à Empalot.

Une autre riveraine affirme qu'une liaison entre ces deux quartiers serait bénéfique même au quartier d'Empalot, qui pourrait s'ouvrir vers un quartier plus résidentiel avec des infrastructures comme une piscine, des terrains de sport, etc.

Madame Lacroix se dit ravie de prendre note de toutes ces propositions.

4. Travaux sur le quartier

Monsieur Tourdjman informe de la création d'une zone à 30km/h rue de Nîmes, à la section Bonnat / Stade de Ranguel, par le remplacement des coussins berlinois par des coussins lyonnais. Rue Jeanne Marvig, un dos d'âne qui posait des problèmes de sécurité a été déplacé.

Concernant les actions ponctuelles en faveur des cycles, Monsieur Tourdjman précise que sur l'avenue des Ecoles Jules-Julien des bordures anti-stationnement ont été posées sur les trottoirs, ainsi que des supports vélo. L'avenue de Ranguel a fait l'objet d'une mise en conformité des bordures pour un meilleur confort de la traversée des cycles et des Personnes à Mobilité Réduite. L'accessibilité des cycles au chemin de Pouvoirville a été améliorée à l'intersection de la rue Georges Semprun et de la rue Guilly d'Herbemont.

Monsieur Tourdjman rappelle la collaboration avec Tisséo pour améliorer le plan transports. L'arrêt de bus de la ligne 115, chemin des côtes de Pech David a été mis aux normes. La ligne 2, avenue de Ranguel a fait l'objet d'une mise en accessibilité, avec l'accompagnement des traversées piétonnes. Dans le même temps, une reprise ponctuelle de la chaussée a été réalisée.

Monsieur Tourdjman expose ensuite les réparations de voirie :

- La couche de roulement a été refaite de nuit sur le très emprunté chemin du Vallon, section chemin de la Salade-Ponsan / l'avenue Poulhes ;
- La même intervention a été faite rue du Midi, section avenue Crampel / impasse Delfour ;
- Sur le chemin de Rivalsupervic, section chemin de Flou de Rious / chemin des Etroits, un affaissement de la chaussée et des fissures avaient été constatés : la couche de roulement a donc été rénovée ;
- La chaussée et les caniveaux ont été remis en état sur le chemin de Pechbusque entre la rue de Fondeville et le chemin de Rivalsupervic.
- Une intervention de réfection de la couche de roulement a été faite avenue Viala entre l'avenue Jules-Julien et la rue Thiers.

Madame Herbaud poursuit la présentation en annonçant, suite aux signalements, la programmation d'un chantier avenue d'Italie pour modérer la vitesse et adapter la configuration des carrefours aux rues Erasme et Gonzalez. Les arrêts de bus du chemin de la Salade-Ponsan feront également l'objet d'une mise en conformité, à partir du 12 janvier 2015.

Un habitant de l'avenue d'Italie réitère son signalement de vitesse excessive et assure que la mesure a été prise à un endroit inadapté : la moyenne enregistrée n'est que de 39 km/h, alors qu'en réalité, elle atteint les 52 km/h. Par ailleurs, il estime que l'avenue des Avions devrait être plus exploitée.

Madame Herbaud précise que le comptage a été réalisé en deux points de l'avenue d'Italie et assure que les points de comptage de l'évaluation ultérieure seront situés à différents endroits. Des études pour la création d'une zone à 30km/h ont débuté.

Un habitant du quartier de Pouvoirville demande des actions concrètes concernant le chantier de la place de l'église. Il souhaite aussi la pose d'un passage indiquant la rue Hergé à l'intersection avec le chemin des Clotasses.

Madame Herbaud prend note de la suggestion.

Un riverain rappelle le problème de vitesse excessive rue Maurice Bécane : une écluse et un ralentisseur ont été installés mais la vitesse reste excessive entre les deux.

Madame Lacroix remercie l'assistance pour les réflexions apportées et le signalement des problèmes.

Un habitant s'enquiert d'une réflexion en cours sur les chicanes du bord du canal, qui posent problème aux vélos, tout comme le mauvais éclairage.

Concernant l'effacement des chicanes le long du canal, c'est le service Mobilités Gestions Réseaux qui instruira cette demande.

Madame Lacroix affirme que le problème d'éclairage sera résolu.

Une riveraine demande la construction d'un passage-piéton entre les rues Bonnat et Forbin.

Madame Lacroix explique l'ancienneté et la complexité du problème : il est difficile de réaliser des passages-piétons dans des copropriétés.

Un habitant signale le problème de stationnement des riverains dans la zone rue Bonnat / rue de Luchon / avenue des Avions.

Madame Lacroix prend note du problème.

Un riverain signale le mauvais état de la station de la faculté des sciences.

Madame Lacroix se dit informée.

Un habitant pense que cette partie appartient au Conseil général.

Un riverain demande si le projet de billet unique train-métro-tram est à l'étude.

Madame Lacroix précise qu'elle n'est pas en charge des délégations des transports mais répond que ce projet n'est pas envisagé dans l'immédiat.

En conclusion, Madame Lacroix remercie l'assistance et l'invite à partager un pot convivial. Elle invite l'assemblée à remplir le questionnaire de satisfaction ainsi que la fiche de renseignements. Elle précise que tous les échanges seront mis à disposition : le compte rendu et le diaporama seront bientôt disponibles sur le site Internet de la Ville.

Fin de la réunion à 22h25.